

La place des femmes dans la société française:

Introduction :

Documents d'accroche, comparaison de l'illustration page 346 et de la photo page 347.

Jusqu'en 1914, le modèle patriarcal du code civil napoléonien de 1804 domine. Les femmes sont mineures toute leur vie : elles passent de l'autorité de leur père à celle de leur mari. Deux situations illustrent cette dépendance

- les violences conjugales ne sont pas reconnues et en 1910 la cour de cassation juge le viol conjugal inconcevable.
- Un cas emblématique: « L'affaire Caillaux ». Le 16 mars 1914, **Henriette Caillaux** tue **Gaston Calmette**, le directeur du **Figaro**, dont le journal a divulgué des lettres privées visant à décrédibiliser son mari, le **ministre des Finances Joseph Caillaux**. Elle est acquittée car le jugement lui attribue des circonstances atténuantes et la qualification de **crime passionnel** ce qui révèle la position de la société au début du siècle : *la femme est soumise à ses pulsions et ne peut les dominer.* (d'où l'absence du vote)

Si la France est l'un des derniers pays européens à avoir accordé la citoyenneté politique aux femmes, c'est que la République est longtemps restée sourde à leurs revendications et à leurs combats.

Problématique : Comment la République a-t-elle pris en compte l'évolution de la place des femmes dans la société française ?

I) La conquête de la citoyenneté : 1914-1944

A) La situation en 1914 : Une société encore patriarcale. Document 1 page 350

La République délivre peu à peu la femme du droit napoléonien :

- Elles commencent à avoir un **pouvoir juridique**. Dès 1895 une femme peut retirer de l'argent sur son livret de caisse d'épargne sans l'autorisation de son mari, et en 1907 elle peut disposer de son salaire. (*mais elle ne peut pas travailler sans son autorisation. Cette réglementation reflète alors la société patriarcale bourgeoise qui est particulièrement développée au XIX^e siècle*)
- Elles n'ont en revanche **aucun pouvoir politique** : pas le droit de vote ou le droit de se présenter à une élection.

Un exemple: l'éducation. À la fin du XIX^e siècle, l'éducation des jeunes filles de bonne famille en France comprend des disciplines comme.

- la tenue des comptes domestiques,
- les « arts ménagers »,
- la morale,
- les cours de maintien et d'usages.

L'objectif est d'en faire de **bonnes mères de famille et des ménagères parfaites**. Les femmes travaillent souvent avant de se marier, puis s'arrêtent pour prendre en charge l'éducation des enfants.

Il y a des exceptions : Document 4 page 351 : Des femmes pionnières.

+ Voir le dossier consacré à Irène Joliot-Curie page 352/353.

Les jeunes filles de bonne famille accèdent peu à peu à une éducation semblable à celle des garçons : les programmes du baccalauréat sont identiques pour les filles et les garçons à partir de 1924.

B) L'évolution relative de la 1^{ère} guerre mondiale : **document 2 page 351 :**

L'émancipation féminine passe tout d'abord par la féminisation du travail. Il faut toujours avoir à l'esprit le fait que les femmes ont toujours travaillé en nombre, en particulier dans les **couches populaires** (*qui n'ont pas le choix car les salaires des maris sont le plus souvent insuffisants pour nourrir la famille.*)

55 % des femmes travaillent en 1911, elles forment une main d'œuvre docile et bon marché, recherchée par les patrons d'usines. Peu à peu, elles accèdent à des emplois dans le tertiaire, en particulier pendant la première guerre mondiale même si ce sont pour la plupart des emplois subalternes. (*conductrice de tramway par exemple, voir le cours sur la guerre totale*)

Attention car après la guerre elles doivent céder leur place dès le retour des hommes et en sont revenues à leur statut antérieur avec parfois encore plus de pression sociale.

- *La société les contrôle pour éviter les adultères en l'absence du mari pendant la guerre, puis elles doivent parfois subir la violence d'un homme qui revient traumatisé sans recours.*
- *Dans les années 20, leur rôle est de repeupler la France et les lois natalistes punissent de la peine capitale l'avortement.*

C) La conquête des droits politiques : **Alexandre Bérard : document 5 page 351**

Sous la troisième République, **les hommes politiques français estiment assez largement que les femmes vont voter comme leur mari ou comme le curé, c'est le prétexte retenu pour leur interdire le vote.** **L'Union française pour le suffrage des femmes** qui a été créée **en 1909** milite pour le droit de vote mais elle ne compte que 12 000 membres en 1914. C'est une **association plutôt modérée par rapport au militantisme des anglo-saxonnes**. Dans l'entre-deux guerres, le féminisme reste donc cantonné à une minorité de femmes.

Ces dernières obtiennent cependant en **1938 la capacité juridique, le droit de propriété, de signer un contrat, de porter plainte**, sans être assistées ou représentées par un tiers.

+ Lucie Aubrac, une femme dans la résistance page 360

Il faut attendre la Seconde Guerre mondiale et **la reconnaissance de leur rôle dans la Résistance** pour que les Françaises obtiennent enfin **le droit de vote**, un siècle après les hommes (bien après les *Néo-Zélandaises (1893) et les Australiennes.*) Elles voteront pour la première fois en 1945.

II) Les combats pour l'égalité :

A) Le féminisme des années 60/70 : Simone de Beauvoir, doc 2 page 355 « On ne naît pas femme : on le devient », Dossier page 356 et 357 : MLF

Depuis 1945, la marche vers l'émancipation est marquée par l'émancipation progressive des femmes. D'importants progrès sont réalisés sous la **pression des mouvements féministes des années 1960 et 1970, notamment le mouvement de libération des femmes MLF**. La République accompagne alors les femmes dans le combat pour disposer librement de leur corps :

- **En 1967, la loi Neuwirth légalise la contraception.**
- **En 1971, des femmes célèbres disent publiquement avoir avorté dans le Manifeste des 343 salopes**, alors que l'avortement est encore illégal et lourdement puni par la loi.

Document 3 page 355 : Le débat sur l'interruption volontaire de grossesse :

- **En Janvier 1975, loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse.** Les revendications féministes et les voix qui s'élèvent en effet pour dénoncer des avortements clandestins dangereux pour la santé des femmes, permettent ce vote. Le qualificatif de « situation de détresse » justifie alors l'avortement, ce n'est donc pas encore complètement une volonté de laisser la liberté de leurs corps aux femmes en maîtrisant leur fertilité. (*Ce qualificatif sera seulement enlevé en 2013*)
- L'IVG est **remboursée par la Sécurité sociale depuis 1982** et elle est autorisée par voie médicamenteuse depuis 2004.

**B) Les nouvelles frontières du sexisme :
les lois pour l'égalité homme/femme doc 4 page 355**

Il faut attendre 1965 pour que les femmes puissent ouvrir seules un compte-chèques ou travailler sans l'autorisation de leur mari. Cette décision va de pair avec la progression importante du travail des femmes, notamment dans une économie tertiaire (avec également une forte représentation dans la fonction publique). Le **grand chantier des combats pour l'égalité hommes-femmes concerne donc le monde du travail :**

- L'égalité des **salaires hommes-femmes n'est votée qu'en 1972.** Mais la situation professionnelle des femmes reste généralement plus précaire que celle des hommes.
 - L'accès **aux fonctions dirigeantes leur est moins aisé** (*il a fallu attendre 1996 pour qu'une femme devienne « bâtonnier » à Paris*) ;
 - leurs salaires sont moins élevés (*en moyenne, 20% de moins à poste identique dans le privé*),
 - le taux de chômage est plus important et elles occupent plus fréquemment des emplois à temps partiel (*33% chez les femmes contre 26% chez les hommes en 2011*).
- -- Il existe également un véritable « **plafond de verre** » pour les femmes qui veulent accéder aux fonctions de direction dans les entreprises, dans les médias mais aussi dans la vie politique.
- Les **lois sur la parité hommes-femmes en politique (2000) imposent aux partis de présenter autant d'hommes que de femmes, faute de quoi ils paient une amende, il en est de même pour la parité dans les conseils d'administration des grandes entreprises (2008).**
 - En 2008, les femmes n'occupaient que **20% des sièges de députés et sénateurs** ;
 - entre **10 et 15% des sièges de maires et conseillers généraux.**
 - Peu de femmes ont eu un destin politique national important : **Edith Cresson (PS)**, Premier ministre entre 1991 et 1992 ; **Ségolène Royal (PS)**, second tour en 2007.

Conclusion :

Le chemin vers une véritable égalité entre les sexes n'est pas terminé. La République agit selon son idéal de liberté et d'égalité tout en tenant compte des aspirations d'une partie de la société française mais d'une façon générale la République devance rarement les évolutions de la société française.